

Bonjour à toutes et à tous,

APPEL DE PROJET 3,5 MILLIONS

Le ministre de la Famille a annoncé les appels de projet pour bonifier l'offre des activités de HGC. Voici le lien vers le communiqué : <u>Pandémie de Covid-19 - Appel de projets</u>

Un guide d'accompagnement pour vous aider à remplir la demande de projet vous a été envoyé, par courriel. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez-nous.

Petit rappel :

Le formulaire est un formulaire électronique qui est sur l'extranet du ministère de la Famille.

 Pour les OCF et les haltes-garderies qui ont bénéficié de la subvention urgence COVID, l'été dernier, votre inscription est déjà faite. Pour les HGC financées vous avez déjà reçu deux courriels de la part du ministère. Pour les OCF dont la halte n'est pas encore financée, il suffit d'entrer votre courriel et si vous avez oublié votre mot de passe, de le signaler.

Accéder au formulaire

 Pour les organismes qui n'ont pas bénéficié de cette subvention, il faut que vous fassiez votre inscription avant d'accéder au formulaire. Une fois cette inscription faite, vous recevrez aussi deux courriels de la part du ministère. Surveillez votre boite «indésirables», parfois ils s'y retrouvent.

Accéder à la demande d'incription

Nous avons eu confirmation cette semaine qu'il y avait un problème pour les HGC non financées par le ministère, à accéder au formulaire. Nous espérons que cette situation sera très vite réglée mais si vous n'avez toujours pas accès au formulaire, svp nous en informer, merci.

La date limite pour déposer un projet est le 28 mai 2021 et vous pouvez nous contacter à tout moment si vous avez des questions ou besoin d'aide pour remplir le formulaire.

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

SVP lors des paiements par internet, veuillez noter le nom complet de votre organisme car nous avons plus d'une trentaine de maisons de la famille ou centres de femmes différents dans nos membres.

Nous sommes à la recherche de 5 organismes ayant payé leur cotisation par virement bancaire :

• 5 mai 2021 : MDF/Cotisation

• 10 mai 2021 : COMPTE REGULIER/Renouvellement

• 11 mai 2021 : MDFM-REGULIER/Annuel

13 mai 2021 : MAISON FAMILLE/2021-2022

• 17 mai 2021 : Carrefour des Femmes

Serait-il possible à ces organismes de s'identifier auprès de <u>vieassociative@ahgcq.org, SVP</u>. Merci de votre collaboration.

Pour les membres n'ayant pas encore renouvelé :

Procédure pour le renouvellement >>>

REDDITION DE COMPTE

Suite à la question d'un membre, voici quelques clarifications : À la section 3.3 :

Est-ce que votre organisme déclare une BAISSE de la catégorie d'heures présence-enfant par rapport à la période précédente s'échelonnant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021?

IMPORTANT : les périodes de fermeture des activités de halte-garderie communautaires entre 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, en raison de la pandémie de COVID-19, ne doivent pas être considérées comme une baisse de fréquentation.

La plupart d'entres vous peut répondre OUI et ajouter dans l'encadré juste au-dessous :

Une baisse a été remarquée, pas juste à cause des périodes de fermeture des activités de HGC, en raison de la pandémie, mais aussi suite aux mesures sanitaires mises en place. Celles-ci ont eu pour conséquences de baisser notre offre de service.

3.3 Modification à la hausse ou à la baisse de la fréquentation		
Est-ce que votre organisme déclare une HAUSSE de la catégorie d'heures présence-enfant par rapport à la période précèdente s'échelonnant du 1** avril 2020 au 31 mars 2021 et demande un rehaussement de son aide financière? Dans l'affirmative, rempir la section justification ci-dessous.	□ Non	
Est-ce que votre organisme déclare une BAISSE de la catégorie d'heures présence-enfant par rapport à la période précédente s'échelonnant du 1" avril 2020 au 31 mars 2021? IMPORTANT : les périodes de fermeture des activités de halte-garderie communautaires entre 1" avril 2020 au 31 mars 2021, en raison de la pandémie de COMD 19, ne doivent pas être considérées comme une baisse de fréquentation. Dans l'affirmative, remptir la section justification ci-dessous.	Non	Réf.: Programme de soutien financier aux activitée de HGC, p.5
(Justification de la haussiè du de la bance. Sporte de l'écrate au despir.)		

Nous vous rappelons toutefois que votre subvention restera la même que celle de l'année dernière puisque l'Association s'est entendue avec le ministère au début de la pandémie pour que celle-ci n'ait pas d'impact sur votre financement.

L'équipe de l'Association est présente pour vous, pour répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous souhaitons une très belle fin de semaine.